



Sécurité sociale et partie civile

Par **Atchoum**, le **22/02/2009** à **11:56**

Bonjour,

J'ai été jugé il y a 3 ans pour une bagarre sur mon lieu de travail. J'ai été condamné à verser des préjudices à la personne avec laquelle je m'étais battu. Jusque là c'est normal, mais la sécurité sociale c'est porté partie civile et me réclame une forte somme pour l'arrêt de travail, les soins médicaux...

J'ai pourtant averti la sécurité sociale que la personne se rendait régulièrement sur son lieu de travail alors qu'elle était en arrêt.

La sécurité sociale me réclame aujourd'hui 18k€. Est ce normal dans la mesure ou celà c'est passé sur le lieu de travail et ai je encore un recours, dans la mesure ou l'affaire a été déjà été jugée.

Sinon dans quelle mesure puis je négocier avec la sécu, je l'ai fait avec le plaignant.

Merci pour vos conseils.